

# Conditions Générales & Particulières de Voyages

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les prestations offertes dans nos catalogues. Elles deviennent partie intégrante du contrat entre le client et l'organisateur du voyage lors de la réservation définitive.

## Inscriptions

Votre agence de voyages se fera un plaisir d'enregistrer votre inscription. Le nombre de participants étant limité et la demande considérable, il est prudent de s'inscrire à l'avance. Un acompte de Frs. 500.- doit être versé au moment de l'inscription, le solde étant payable au plus tard 30 jours avant le départ. Le client n'ayant pas payé le solde de son voyage à la date convenue, le voyage est considéré comme annulé. Le client encourt de ce fait les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription.

## Inscriptions Tardives

Les réservations tardives (1 semaine avant le départ), sont sujettes à des frais de téléphones, email, télécopies ou télex, envoi express...

## Frais de Réservation / Frais de Dossier

Lors de la réservation d'un arrangement terrestre (hôtel seul) ou lors de combinaison, le transfert à l'hôtel n'est pas inclus. Les Frais de transfert aéroport-hôtel ou vice-versa ou hôtel-hôtel en bus ou en véhicule privé, vous seront communiqués au moment de la réservation. En cas de réservation d'un arrangement terrestre seul (hôtel, circuit, cure, transferts...) ou de modifications apportées à une réservation d'un arrangement forfaitaire déjà confirmé, un montant de Frs. 50.- par personne sera perçu à titre de frais de dossier.

## Annulations/Changements de Réservation

### - En cas d'arrangements forfaitaires basés avec des vols de ligne desservis par les compagnies nationales, ou en cas de vols spéciaux.

Si l'annulation intervient plus de 30 Jours avant la date de départ, un montant de Frs. 100.- par personne (mais au plus Frs. 200.- par commande) pour frais de constitution du dossier sera perçu, augmenté des frais effectifs de téléphones, télécopies, email ou télex. En cas de modification du nom, prénom, de la date ou des prestations, nous serons contraints de prélever le montant correspondant aux frais effectifs, pour autant qu'ils ne dépassent pas les frais d'annulation.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de départ, les montants suivants restent dus à l'organisateur.  
- De 30 à 21 jours avant le départ : 20% du prix total.  
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50% du prix total.  
- De 7 à 3 jours avant le départ : 90% du prix total.  
- De 2 à 0 jours avant le départ : 100% du prix total.

### - En cas d'arrangements forfaitaires basés avec des vols de ligne desservis par les compagnies « Low Cost ».

Il convient dans tous les cas de séparer le coût du transport aérien de celui des prestations terrestres ou services complémentaires. Si l'annulation intervient plus de 30 Jours avant la date de départ, Le prix total du billet, les taxes d'aéroports, frais de services ne sont en aucun cas remboursables, ils restent dus à l'organisateur.

Pour les prestations terrestres, un montant de Frs. 80.- par personne (mais au plus Frs. 160.- par commande) pour frais de constitution du dossier sera perçu, augmenté des frais effectifs de téléphones, télécopies, email ou télex. En cas de modification du nom, prénom, de la date ou des prestations, nous serons contraints de prélever le montant correspondant aux frais effectifs, pour autant qu'ils ne dépassent pas les frais d'annulation.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de départ : Il convient dans tous les cas de séparer le coût du transport aérien de celui des prestations terrestres ou services complémentaires.

Le prix total du billet, les taxes d'aéroports, frais de services ne sont en aucun cas remboursables, ils restent dus à l'organisateur.

Pour les prestations terrestres, les montants suivants restent dus à l'organisateur.  
- De 30 à 21 jours avant le départ : 20% du prix des prestations.  
- De 20 à 8 jours avant le départ : 50% du prix des prestations.  
- De 7 à 3 jours avant le départ : 90% du prix des prestations.  
- De 2 à 0 jours avant le départ : 100% du prix des prestations.

### - A certaines périodes dites de « Haute Saison (Vacances Scolaires, Week-end Points, Fêtes Officielles...) ».

Les conditions indiquées ci dessus, peuvent faire l'objet de modifications importantes, il convient dans tous les cas de bien s'informer auprès de nos services ou de votre agence de voyages.

- Une arrivée tardive à l'enregistrement ou au départ de l'avion ou une présentation avec des documents de voyage n'étant pas en règle ne donne droit à aucun remboursement. Dans tous les cas, il est nécessaire de s'informer auprès de l'agence de voyage qui a effectué la réservation, du montant définitif des frais.

## Papiers d'Identité

Pour les voyages en avion, il faut un passeport valable et dans certains cas un visa. Pour les ressortissants Suisses ou Français, la carte d'identité est tolérée dans certains pays, à condition qu'elle soit valable et que le voyage s'effectue dans le cadre d'un arrangement forfaitaire. Pour les ressortissants autres qu'Européens, ils doivent s'assurer si un visa est nécessaire. Si un client est renvoyé d'un aéroport en Suisse ou par les autorités du pays de destination parce qu'il lui manque un document requis ou pour quelque raison que ce soit, tous les frais en découlant lui incombent, y compris les frais de rapatriement.

## Bagages

Selon les usages internationaux : Vols réguliers nationaux et vols spéciaux franchise de bagages par passager : 20 kilos. Les excédents de bagages sont taxés et acquittés individuellement selon les tarifs applicables aux passagers individuels. Les vols réguliers (« Low Cost ») sont soumis à une réglementation qui leur est propre, il convient de se renseigner à la réservation.

## Documents de Voyages

En règle générale et pour des raisons techniques, les documents de voyages sont envoyés à votre agence une semaine avant votre départ. La perte de documents de voyages (billets d'avion, bon d'échange)... peut entraîner des frais dont vous devrez vous

acquitter, sans pouvoir prétendre à aucun remboursement quel qu'il soit.

## Journée de Voyage

Les horaires de vol, le nombre d'escale, le type d'appareil, et la compagnie aérienne sont donnés à titre indicatif, et sont susceptibles de modifications, même après confirmation et même après le début du voyage (vol de retour notamment). Ainsi, une arrivée tardive et/ou un retour matinal ne pourront donner lieu à aucun remboursement à quelque titre que ce soit (correspondance manquée, avion, train, taxis ou tout autre moyen de transport), manque à gagner, perte d'emploi, retenu sur salaire, suite à un retour différé ou frais supplémentaires de quelque nature que ce soit. De même, certaines escales, des changements d'aéroport d'arrivée ou de départ non prévu sur les plans de vols initiaux peuvent être décidés sans préavis et ne peuvent constituer un motif d'annulation ou de dédommagement de quelque nature que ce soit. Nos prix sont forfaitaires et sont calculés sur un nombre de nuitées et non de journées. Ils tiennent compte du temps de voyage dans la durée du forfait. Si, pour des raisons d'horaires imposés par les transporteurs, l'arrivée s'effectue en fin de journée et le départ en début de matinée, il ne pourra être accordé aucun remboursement. Il convient de considérer que le premier et le dernier jour du voyage sont consacrés au transport.

## Hôtellerie

La description des prestations hôtelières a été rédigée lors de l'édition de cette brochure. Des modifications ont pu intervenir entre-temps (équipements supplémentaires ou déficients). L'organisateur s'efforcera, dans la mesure du possible d'en informer sa clientèle au moment de l'inscription. La classification des hôtels par étoiles ou par catégorie, est effectuée par les ministères du tourisme locaux, selon des normes qui sont spécifiques aux pays concernés et bien différentes de celles en vigueur en Europe, aucune comparaison ne peut être faite et les différences doivent être acceptées comme telles. Elles ne peuvent donner lieu à aucune contestation. Nous enregistrons avec plaisir toutes vos demandes spécifiques. Toutefois, nous vous rendons attentifs qu'à certaines périodes (haute saison, vacances scolaires...), il ne sera peut-être pas possible de vous donner entièrement satisfaction. Dans la mesure du possible ces demandes pourront être confirmées uniquement lors de votre arrivée à l'hôtel. Dans ce cas les suppléments éventuels devront être réglés directement sur place. En règle générale, les participants peuvent prendre possession de leur chambre à partir de 14h00 le jour de leur arrivée et ils doivent la restituer au plus tard à 12h00 le jour de leur départ. Les chambres individuelles sont parfois plus petites et moins bien situées. Les chambres triples, si elles permettent d'économiser un supplément "chambre individuelle" ou de bénéficier d'une réduction enfant partageant la chambre de 2 adultes, il faut savoir que ce sont en général des chambres doubles dans lesquelles on a été ajouté un lit d'appoint, ce qui les rend beaucoup moins spacieuses, et parfois inconfortables. En cas de séjour en demi-pension, chaque nuit passée sur place correspond à un petit déjeuner et à un repas principal (en général un dîner), ainsi en cas d'arrivée tardive ou de départ matinal, ces prestations pourront être fournies par l'hôtelier ou par la compagnie aérienne. Dans tous les hôtels, les prestations hors forfaits sont à payer sur place. Les occupants d'une même chambre doivent obligatoirement souscrire la même prestation. Les structures d'animation et les activités sportives peuvent varier en intensité en fonction des saisons, et de l'occupation de l'établissement. Il se peut notamment, en haute saison, que le nombre de parasols, chaises longues, matériel sportif soit insuffisant. Malgré le soin apporté à donner un descriptif du produit conforme à la réalité, comme nous l'avons trouvé lors de notre dernière visite d'inspection, il est possible que certains changements interviennent entre temps.

## Prix

Les tableaux de prix de chaque voyage ou séjour contiennent l'indication précise des prestations comprises dans les prix forfaitaires proposés, ils ne comprennent pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport ainsi que les boissons, certains repas, les pourboires et les dépenses à caractère personnel. En cas de changement des cours de change ou de modification des conditions économiques survenus après la publication du catalogue, l'organisateur se réserve le droit de modifier ses prix de vente, lorsqu'une modification imprévisible du coût des transports imputables à celle du coût des carburants ou des cours de change, entraînent un accroissement ou une diminution du coût du voyage ou du séjour. L'organisateur se réserve le droit de modifier avant votre réservation, les indications du prospectus, la description des prestations, les prix figurant dans les cahiers des prix. Le cas échéant, ces modifications seront obligatoirement signalées à votre agence au moment de la réservation. Aucune contestation concernant nos prix ne pourra être acceptée après inscription à un voyage. Il appartient au client de faire la comparaison et les calculs nécessaires afin de déterminer la formule qui lui convient le mieux, en tenant compte du fait que nos prix comprennent toute une série de prestations que nous ne pouvons totalement détailler. Les prix donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait, ou toute interruption ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Calcul des Prix : La date de départ est déterminante. Semaine ou nuit supplémentaire : la période effective de prolongation est déterminante. Sous réserve de modifications, seul le prix communiqué lors de la confirmation de la commande est contractuel.

## Responsabilité

Le tour opérateur ne prête pas lui-même les services offerts dans ce catalogue. Il est l'intermédiaire entre le client, les compagnies aériennes, les hôtels, les agences de location de voitures, et toutes les autres entreprises concernées. Il ne peut être tenu pour responsable, d'aucune manière d'accidents, et de leurs conséquences, de lésions corporelles, de retard, d'irrégularités, de dommages aux biens et aux personnes (par exemple dégâts de transports aux valises ou autres bagages). Les hôtels, les entreprises de transport, et toutes les autres entreprises participant à l'arrangement avec une prestation sont elles-mêmes responsables envers les clients. Nos arrangements n'engagent les compagnies aériennes que pour les vols, pas pour les prestations terrestres. Le transporteur aérien se réserve le droit, en cas de force majeure,

d'acheminer la clientèle par tout mode de transport de son choix, sans qu'aucun dédommagement puisse être revendiqué par les passagers concernés. L'intensité du trafic aérien et les impératifs de sécurité peuvent parfois entraîner certains retards. Ces retards ne peuvent faire l'objet d'aucune indemnisation.

## Vols Supplémentaires

A certaines dates (vacances scolaires, haute saison, etc.) nous pouvons être amenés à proposer des compléments d'offres à la même date ou à une autre date, tant en vols réguliers qu'en vol spéciaux ou supplémentaires. Un supplément pourra être appliqué et le montant confirmé au moment de la réservation.

## Thalassothérapie, Remise en forme

Les cures de thalassothérapie se font généralement sous contrôle médical. Nous ne faisons que transmettre les réservations. Nous ne pouvons donc être tenus pour responsable d'un mauvais orientation médicale, du succès ou de l'échec, et du résultat du traitement, ni prendre aucune autre responsabilité.

## Modification du Programme

Des modifications sont peu probables, mais dans votre propre intérêt, nous nous réservons le droit de modifier nos programmes ou certaines prestations particulières convenues (logement, moyens de transport) si des événements imprévus nous y contraignent. Nous vous communiquerons bien sûr le plus rapidement possible tous les changements survenant avant votre départ. Si une prestation convenue ne peut pas être fournie pendant le voyage, du moins sous sa forme prévue, nous nous efforcerons de trouver une solution de remplacement respectant au mieux le but réel ou le caractère du voyage.

## Promotions, Offres Spéciales, Réductions

Sur certains produits, nous privilégions un certain nombre de places à un tarif promotionnel. Ce quota de place atteint, le tarif en vigueur sera appliqué. Nous ne pouvons procéder au remboursement de la différence. Compte tenu de leurs limites dans le temps et de leurs conditions, les offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec d'autres réductions, et surtout elles n'ont aucun caractère rétroactif et ne peuvent faire l'objet de réclamation pour quelque motif que ce soit.

## Assurances

Nous vous recommandons, dans votre propre intérêt, de souscrire une assurance annulation et assistance (retour prématuré). A cet effet, nous avons conclu à l'intention de nos clients, un accord en ce qui concerne le forfait "assistance, rapatriement et annulation" à des conditions particulièrement avantageuses. Nous vous renseignerons volontiers.

## Interruption du Voyage à l'étranger

Au cas où, pour une raison ou pour une autre, vous seriez obligé d'interrompre votre voyage prématurément, nous ne pourrions vous rembourser le prix du voyage, ni celui de la location ou de l'arrangement.

En cas d'urgence (par exemple maladie ou accident du participant, maladie grave ou décès d'un proche parent), le guide du voyage ou notre représentant local vous aideront dans la mesure du possible à organiser votre voyage de retour prématuré.

## No-show lors des Vols Aller &/ou Retour

Les personnes absentes ou qui arrivent en retard pour le départ ou le retour, quel qu'en soit le motif, devront s'acquitter de la totalité de l'arrangement. Si le passager manque le vol de retour, notamment par suite d'un changement d'horaire, l'organisation est déléguée de toute obligation. C'est pourquoi, vous devez impérativement re-confirmer votre vol auprès des services compétents mentionnés dans vos documents de voyages, au plus tard 72 heures avant le départ.

## Réclamations

Lorsqu'un client constate qu'un service sur place n'a pas été fourni comme prévu, il doit impérativement formuler sa réclamation aux responsables locaux afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée du voyage ou du séjour. Il doit impérativement demander au prestataire de services une attestation de déclassement ou de prestations non fournies. C'est la condition indispensable à la prise en considération ultérieure d'une prétention à des dommages et intérêts ou à un remboursement quelconque. Nos guides ou représentants locaux enregistrent les réclamations éventuelles, mais ne sont habilités en aucun cas à reconnaître un droit d'aucune sorte. Dans tous les cas, les observations et réclamations sont à adresser par écrit et dûment motivées au plus tard 2 semaines après la fin prévue du voyage, à défaut de quoi toute prétention à des dommages et intérêts ne sera pas prise en considération. Elles doivent aussi être accompagnées des attestations de déclassement ou de prestations non fournies, ainsi que des justificatifs des éventuels frais. Dans tous les cas, les dommages et intérêts ne pourront être supérieurs au montant du forfait (terrestre ou aérien). Les méduses et les algues sont un fléau en Méditerranée, leur apparition en bord de mer est sporadique et incontrôlable, c'est pourquoi la majorité des hôtels ont une piscine. Les plages dites "privées" sont ouvertes au public. Leur entretien est la responsabilité des communes, il se peut donc qu'elles ne soient pas nettoyées régulièrement, l'hôtelier est libre de les entretenir lui-même mais n'y est pas obligé. De même que les conditions climatiques sont indépendantes de toute volonté. Nous ne pouvons être tenus pour responsables, et déclinons toutes réclamations inhérentes à l'ensemble de ces éléments. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête auprès des prestataires et services concernés.

## Garantie de Voyage

Air Marin est membre du Fonds de Garantie de la branche suisse de Voyages et vous garantit la sûreté des montant que vous avez versé à la réservation de votre forfait voyage.

## Droit Suisse et For Juridique Exclusif Genève

